

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26004photRogez avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/02/2026

Objet : contrat de cession de droits d'auteur : photos de Boris Rogez

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 13/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_0012= D_cision_Contrat Cession Droits Photos Boris Rogez___.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260213-26004photRogez-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/02/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DFCPAJI_D2026_0012

MUba Eugène Leroy

Contrat de Cessions de droits pour
les photographies de Boris Rogez

APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 & L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L.2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DFCPAJI_AR2025_0019 du 5 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Vu la demande du MUba Eugène Leroy au photographe Boris Rogez de réaliser une série de photographies de l'exposition « *Eugène Leroy. Peintures et dessins, 1980-2000* » ;

Considérant que Boris Rogez accepte, en échange d'une contrepartie financière, de céder ses droits sur ses photographies pour l'usage du MUba Eugène Leroy,

DECIDONS

Article 1er : De signer un contrat de cession de droits avec le photographe Boris Rogez, entrepreneur individuel dont le numéro siret est le 52939519600031, pour ses prises de vue en octobre 2025, au MUba Eugène Leroy de Tourcoing, pendant l'exposition « *Eugène Leroy. Peintures et dessins, 1980-2000* », pour un montant de 2 060,00 euros (deux mille soixante euros) TTC (prestation et cession de droits).

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du contrat seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 19 janvier 2026,

Pour le Maire et par délégation,
Peter MAENHOUT
Adjoint au Maire

. Maenhout, P.

Accusé Réception en Préfecture le : 13/02/2026
Publié sur le site de la Ville le : 13/02/2026